Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
REQUETE déposée sous le n° 95d108

2709

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Le soussigné,

- Monsieur Jean-Paul GRIZIAUX
  agissant au nom et en qualité de président du directoire de
  Fiduciaire de France
  Société d'expertise comptable - commissaire aux comptes
  Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
  au capital de 30.452.000 F
  Siège social : "Les Hauts de Villiers"
  2 bis, rue de Villiers
  92300 LEVALLOIS-PERRET
  R C S NANTERRE B 775 726 417

B 319 36

A l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

- Fiduciaire de France, société d'expertise comptable - commissaire aux comptes se propose d'absorber par voie de fusion sa filiale le cabinet P. GARCIN, société anonyme au capital de 300.000 F ayant son siège à CHAMBERY (73000), 574, rue de Chantabord et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY sous le numéro B 746 220 581.

- Elle s'engage à détenir en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital du cabinet P. GARCIN pendant toute la période comprise entre le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et la réalisation de l'opération, de façon à rendre applicable à cette dernière la procédure simplifiée prévue à l'article 378-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

JMS

- En vertu des dispositions des articles 378-1 et 193 de la loi et 260 du décret sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs commissaires aux apports choisis parmi les commissaires et experts visés à l'article 64 du décret précité, doivent être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature et les éventuels avantages particuliers consentis au titre de la fusion.

- C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de vouloir bien désigner un commissaire aux apports dont la mission sera celle définie par la loi.

Il vous précise que les commissaires aux comptes titulaires et suppléants des sociétés participant à la fusion sont :

- Chez Fiduciaire de France

Commissaires titulaires

. Madame Evelyne HENAULT
domiciliée à PARIS (75008), 52 rue de la Boëtie

. Monsieur François FOURNET
domicilié à PARIS (75016), 28 rue Lalo

Commissaires suppléants

. Monsieur Edouard LEDUC
domicilié à PARIS (75017), 62 avenue de Wagram

. Monsieur Philippe VALLET
domicilié à BOULOGNE (92100), 39 rue Fessart

- Chez le Cabinet P. GARCIN

Commissaire titulaire

. Madame Evelyne HENAULT, susnommée

Commissaire suppléant

. Monsieur François FOURNET, susnommé

Fait à LEVALLOIS-PERRET
Le 15 Décembre 1994

TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRÉSIDENT

ORDONNANCE n° 8208

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons Monsieur Bernard GERMOND
44 rue Maréchal Foch
78000 Versailles.
en qualité de ~~Commissaire à la fusion et de~~ Commissaire aux apports à effectuer à la société FIDUCIAIRE de FRANCE S.A

dont le siège est : "Les Hauts de Silliers"
2 bis rue de Silliers
92300 Levallois Perret

par la : Cabinet P. GARCIN S.A.
574 rue de Chantabord
73000 Chambery
dont le siège est :

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir.

Disons qu'il devra obtenir un accord écrit des sociétés concernées, sur le montant des honoraires qu'il aura fixé, et que cette pièce devra être jointe à la demende d'honoraires présentée par le Commissaire sus-nommé.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)

Fait à Nanterre le 24/01/1995

J. TIBLE